



Candidatures jusqu'au 5 septembre 2022

Appel à projets PNV en Auvergne-Rhône-Alpes 2022

L'appel à projet « programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels » vise à accompagner et soutenir financièrement des projets permettant de développer l'offre culturelle en ligne et faire émerger de nouveaux usages numériques innovants sur l'ensemble des domaines du patrimoine et de la création, dès lors qu'ils visent à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Le programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV)

Depuis plusieurs années, le ministère de la Culture pilote un programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) en faveur de la numérisation, de la diffusion et de l'accès aux contenus culturels numériques par le plus grand nombre.

Résolument tourné vers les nouveaux usages et, dans un objectif de circulation et diffusion des œuvres et des contenus artistiques et culturels, le PNV vise à répondre aux fortes attentes des publics en matière d'accès à une offre riche et diversifiée, de développement du numérique éducatif et d'émergence de nouveaux services culturels en ligne.

Depuis 2019, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes développe ce programme à l'échelle de la région.

Objectif

L'objectif du dispositif est ainsi de soutenir la numérisation et la valorisation de contenus culturels, dans un souci de structuration et de diffusion élargie des données culturelles.

Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux acteurs publics et privés à but non lucratif :

- établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture ;
- collectivités territoriales ;
- associations ;
- universités,
- établissements publics de coopération culturelle.

Nature des projets

Cet appel à projets s'inscrit dans l'ensemble des champs culturels et de typologie de contenus. Ainsi, tous les types de contenus culturels sont éligibles : fonds d'archives, films, photos, images, enregistrements sonores, cartes, livres, articles de presse, objets, captations de spectacles, modèles 3D de patrimoine historique, etc.

Les projets présentés devront être associés à au moins l'un des objectifs suivants :

- augmenter significativement l'offre de ressources culturelles numériques au sein d'un ensemble cohérent et de taille suffisante;
- diffuser des contenus culturels et promouvoir une consultation libre et ouverte au plus grand nombre ;
- développer des outils numériques à visée éducative ;
- favoriser l'émergence de nouveaux services et usages en ligne.

Sont éligibles les projets intégrant les aspects techniques de numérisation des contenus culturels et le développement des actions de diffusion :

- les opérations de numérisation de contenus culturels ;
- les actions permettant la diffusion et la mise à disposition des contenus numériques.

Critères

Les projets devront répondre aux critères ci-dessous :

- garantir la diffusion des contenus numérisés au travers d'un site web préalablement et clairement identifié dans le dossier de demande de financement ;
- être titulaire des droits de diffusion sous la forme numérique ;
- prévoir la réutilisabilité des contenus ;
- prévoir la réutilisabilité des métadonnées et/ou informations associées.

En outre, l'instruction tiendra compte de :

- la nature des contenus numérisés,
- la médiation et les actions culturelles prévues ou potentielles,
- l'intérêt technologique du projet,
- l'intérêt du projet pour le développement économique de la filière ou de la structure et l'attractivité territoriale,
- la mutualisation possible des contenus et les partenariats conclus ou envisagés,
- l'usage collaboratif des contenus.

Modalités de financement

La subvention allouée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ne pourra pas représenter plus de 50 % du budget total du projet.

Calendrier de l'appel à projets

Date d'ouverture de l'appel à projets : 4 juillet 2022 Date limite de dépôt du dossier de candidature : 5 septembre 2022 Date de communication des résultats : septembre 2022

Transmission du dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

Pour les associations :

- le CERFA dûment rempli pour les associations ;
- le formulaire de demande ;
- une lettre de demande de subvention ;
- et un RIB.

Pour les collectivités, établissements publics :

- le formulaire de demande ;
- une lettre de demande de subvention ;
- la délibération sollicitant la demande de subvention ;
- et un RIB.

Le dossier sera envoyé, par voie électronique à l'adresse suivante : cinema.drac.ara@culture.gouv.fr.

[Accéder aux formulaires \(nouvel onglet\)](#).

Source : [site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes \(nouvel onglet\)](#)

Contacts

Guillaume JUIN - guillaume.juin@culture.gouv.fr

Marion WOLF - marion.wolf@culture.gouv.fr

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/appele-a-projets-pnv-en-auvergne-rhone-alpes-2022>